

CONSEIL MUNICIPAL - SESSION ORDINAIRE
Vendredi 7 Février 2025 à 20h00
Session Ordinaire

L'an deux mil **vingt-cinq**, le **Vendredi 7 Février**, à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de BAUGY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DARCY Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : M. DARCY Jean Claude, Mme MORIN Françoise, Mme GAMBE Véronique, Mme D'HEYGERE Françoise, M. DEVANNEAUX Yann, M. DESAUNAY Stéphane, M. PETIT Frédéric, Mme JOSSEAUX Sophie, M. DENAUW Michel

ABSENTS REPRESENTES : représenté par

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS : M. VAN HOUTEGHEM Frédéric et M. PIAT Jean Christophe

| | |
|--|------------|
| Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal : | 11 |
| Nombre de Conseillers en Exercice : | 11 |
| Nombre de Conseillers Présents : | 9 |
| Nombre de Conseillers Votants : | 9 |
| Date de la Convocation : | 21/01/2025 |
| Date de l’Affichage : | 23/01/2025 |

ORDRE DU JOUR

- ❖ Nomination de la Secrétaire de Séance
- ❖ Approbation de la Séance du 21 Novembre 2024

Délibération n°2025-001 – Choix de l'Entreprise pour la Tonte

Délibération n°2025-002 – Implantation de Caméras au sein de la Commune

Délibération n°2025-003 – Sollicitation auprès du Conseil Départemental de l'OISE concernant l'Implantation de Caméras au sein de la Commune

Délibération n°2025-004 – Sollicitation auprès du Conseil Régional HAUTS de FRANCE concernant l'Implantation de Caméras au sein de la Commune

Délibération n°2025-005 – Sollicitation auprès de l'ETAT (DETR) concernant l'Implantation de Caméras au sein de la Commune

Délibération n°2025-006 – Approbation du Devis de la Société ADC concernant la Poursuite des Travaux de Rénovation du Mur du Cimetière

Délibération n°2025-007 – Sollicitation auprès du Conseil Départemental de l'OISE concernant la Poursuite des Travaux de Rénovation du Mur du Cimetière

Délibération n°2025-008 – Sollicitation auprès du Conseil Régional HAUTS de FRANCE concernant la Poursuite des Travaux de Rénovation du Mur du Cimetière

Délibération n°2025-009 – Sollicitation auprès de l'ETAT (DETR) concernant la Poursuite des Travaux de Rénovation du Mur du Cimetière

Délibération n°2025-010 – Mise en Place du Plan Local D'Urbanisme (PLU)

Délibération n°2025-011 – Sollicitation auprès du Conseil Départemental de l'OISE concernant la Mise en Place du Plan Local d'Urbanisme

Délibération n°2025-012 – Sollicitation auprès du Conseil Régional HAUTS de FRANCE concernant la Mise en Place du Plan Local d'Urbanisme

Délibération n°2025-013 – Sollicitation auprès de l'ETAT (DETR) concernant la Mise en Place du Plan Local d'Urbanisme

Délibération n°2025-014 – Sollicitation auprès de l'ETAT (DETR) concernant la Pose de Gabions – Rue du jeu d'Arc et Rue St Médard

◆ Informations

↳ Organisation du 14 Juillet 2025

↳ Attribution des Subventions 2025 aux Différentes Associations

↳ Information concernant l'Implantation d'une Lagune déportée de 2 000m² sur le territoire de BAUGY

◆ Questions Diverses

◆ Nomination du Secrétaire de Séance

Mme D'HEYGERE Françoise a été désigné(e) Secrétaire de Séance.

◆ Approbation de la Séance Précédente du 21 Novembre 2024

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu de la réunion du 21 Novembre 2024, à l'Unanimité.

Vote exprimé par le Conseil Municipal

Unanimité où

~~A ... voix POUR~~ ~~A ... voix CONTRE~~ ~~A ... voix ABSTENTION(S)~~

Avant de commencer le vote des délibérations, Monsieur Le Maire souhaite apporter quelques informations concernant le projet d'installation de caméras de surveillance au sein de notre Commune de BAUGY.

Face à la montée de la délinquance (vol de voiture, vol de câbles appartenant au réseau téléphonique, agression à l'arme blanche et trafic en tous genres...), Monsieur Le Maire tient tout particulièrement à attirer l'attention des Membres du Conseil Municipal sur le fait qu'il devient urgent de sécuriser au maximum notre Commune.

Monsieur Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il a confié cette étude à Mme MORIN Françoise qui travaille actuellement sur le dossier. Monsieur Le Maire et Mme MORIN Françoise ont rencontré le responsable des Ets DACHE de CREIL (60100) afin de recueillir un maximum d'informations sur le sujet et d'obtenir un premier devis.

A noter qu'il conviendrait de faire procéder à l'installation de 10 caméras de surveillance réparties sur l'ensemble du territoire :

↳ Les caméras sont installées sur les poteaux (en aérien) et ne ciblent uniquement que le domaine public,

↳ La communication se fait directement en wifi que ce soit vis-à-vis du centre de contrôle qui est basé à BEAUVAIS ou vers notre centrale de contrôle qui sera installée dans un local de la Mairie (fermée avec une serrure sécurisée, 3 personnes auront uniquement accès à la centrale, le tout avec des codes d'accès pour ces 3 personnes),

↳ La surveillance est assurée par le Centre de Contrôle de BEAUVAIS 24h/24 et 7jours/7,

↳ En cas de problème, celle-ci alerte directement la Gendarmerie et Le Maire de la Commune, qui prennent les mesures nécessaires.

Monsieur Le Maire tient particulièrement à rassurer les Membres du Conseil Municipal face à ce premier devis (soit 69 931.88 € TTC) : l'installation de caméras de surveillance est relativement élevée mais celle-ci peut être subventionnée à hauteur de 80 % (par le Conseil Départemental, le Conseil Régional des Hauts de France et l'Etat dans le cadre de la DETR). De plus, il est important de souligner que d'autres devis vont être réalisés dans les prochaines semaines.

A noter qu'aujourd'hui, la priorité est de prendre une délibération concernant l'installation des caméras de surveillance afin que nous puissions procéder aux différentes demandes de subvention.

Madame JOSSEAUX Sophie interpelle Monsieur Le Maire sur l'obsolescence du matériel et souhaite également savoir s'il existe un contrat de maintenance pour ce type de matériel, notamment au niveau des coûts engendrés. Monsieur Le Maire fait remarquer qu'il s'agit de très bonnes réflexions et que toutes ces questions seront revues ultérieurement auprès des différentes entreprises consultées.

Madame JOSSEAUX Sophie fait également remarquer que dans le contexte économique actuel de notre pays : il faut se montrer très vigilant par rapport à l'obtention des 80 % de subvention concernant ce projet.

Monsieur Le Maire précise que c'est l'installateur des caméras de surveillance qui se charge de la totalité des démarches administratives (gendarmerie, préfecture...).

Monsieur Le Maire précise également que pour le moment le recours à la centrale de contrôle de BEAUVAIS est un service entièrement gratuit. Madame JOSSEAUX Sophie demande si cela va perdurer dans le temps. Monsieur Le Maire n'a pas cette information en sa possession pour le moment.

Mme JOSSEAUX Sophie réitère ses questions concernant le contrat de maintenance. Monsieur Le Maire confirme à nouveau qu'il s'agit de bonnes réflexions et que ces différentes questions seront posées lors des prochaines entrevues avec les installateurs.

Mme JOSSEAUX Sophie exprime son mécontentement sur le fait qu'il n'y a aucun dialogue possible et « que tout est décidé d'avance sans même la consultation des Membres du Conseil Municipal ». Madame JOSSEAUX Sophie se lève et décide de quitter le Conseil Municipal en émettant le souhait de présenter sa démission lors du prochain Conseil. Monsieur Le Maire le regrette et demande à Madame JOSSEAUX de prendre en considération le fait que des électeurs ont voté pour elle et qu'il est dommage de les décevoir aussi facilement.

Monsieur Le Maire affirme qu'il est nécessaire de travailler en amont afin d'être en mesure d'apporter des explications concrètes à l'ensemble des Membres du Conseil Municipal. Ce sujet a d'ailleurs été évoqué lors de la dernière Cérémonie des Vœux avec chacune des personnes présentes. Monsieur Le Maire affirme également qu'il en a reparlé avec les Membres du Conseil Municipal, au fur et à mesure de leurs rencontres mais il regrette sincèrement que Madame JOSSEAUX Sophie ne puisse jamais prendre le temps de passer à la Mairie.

Madame JOSSEAUX Sophie exprime le fait qu'elle n'est pas en mesure de venir à la mairie à cause de ses horaires de travail et regrette amèrement un soi-disant manque de communication émanant du Maire vers l'ensemble des Membres du Conseil Municipal.

A 20h35, Madame JOSSEAUX quitte le Conseil Municipal.

◆ **Délibération n°2025-001** – **Choix de l'Entreprise pour la Tonte**

Monsieur Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'entretien concernant la tonte au sein de la Commune pour l'année 2025.

Pour cela, il vous est proposé les devis suivants :

↳ Le devis n°DE0024 en date du 11/01/2025 pour un montant de 10 920.00 € TTC par les Ets BEAUPUIS PAYSAGES de ST JUST EN CHAUSSEE,

↳ Le devis n°2024-000051 en date du 27/11/2025 pour un montant de 8 352.00 € TTC par les PAYSAGES de l'ARONDE de GOURNAY/ARONDE.

Monsieur Le Maire tient également à préciser aux Membres du Conseil Municipal que suite au départ à la retraite de Monsieur PIAT Patrick, Adjoint Technique au 31 Décembre 2024, toutes les autres prestations feront l'objet d'une tarification horaire, et que seules les tailles feront l'objet d'un devis supplémentaire (mis en concurrence avec d'autres entreprises).

Il vous est donc proposé de :

⇒ D'accepter le devis des ETS PAYSAGES de l'ARONDE (60190) pour un montant de 8 352.00 € TTC, soit 6 960.00 € HT

⇒ D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,

⇒ D'affecter les dépenses suscitées à l'article budgétaire correspondant.

Vote exprimé par le Conseil Municipal

Unanimité où

~~A ... voix POUR~~ ~~A ... voix CONTRE~~ ~~A ... voix ABSTENTION(S)~~

◆ **Délibération n°2025-002** – **Implantation de Caméras au sein de la Commune**

Afin d'assurer la sécurité de nos Administrés et de nos équipements au sein de la Commune, Monsieur Le Maire vous propose de procéder à l'implantation de 10 caméras de surveillance (réparties de façon équitable sur l'ensemble du territoire de la Commune).

Pour cela, il vous est proposé le devis suivant ;

↳ Le devis ML00420 en date du 28 Janvier 2025 pour un montant de 69 931.88€ TTC par les Ets DACHE Bernard de CREIL (60100).

A noter que Monsieur Le Maire précise que l'implantation de ces caméras de surveillance a essentiellement un rôle de prévention et de dissuasion des actes malveillants.

Il vous est donc proposé de :

⇒ D'accepter le devis des ETS DACHE Bernard de CREIL (60100) pour un montant de 69 931.88€ TTC, soit 58 276.57€ HT

⇒ D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,

⇒ D'affecter les dépenses suscitées à l'article budgétaire correspondant.

Vote exprimé par le Conseil Municipal

Unanimité où

~~A ... voix POUR~~ ~~A ... voix CONTRE~~ ~~A ... voix ABSTENTION(S)~~

◆ **Délibération n°2025-003** – Sollicitation auprès du Conseil Départemental de l'OISE concernant l'Implantation de Caméras au sein de la Commune

Afin d'assurer la sécurité de nos Administrés et de nos équipements, les Membres du Conseil Municipal ont décidé de procéder à l'implantation de 10 caméras de surveillance (réparties de façon équitable sur l'ensemble du territoire de la Commune).

Monsieur le Maire vous propose donc de :

- ⇒ De solliciter les aides au taux maximum auprès du Conseil Départemental de l'OISE sur la base du devis qui nous a été adressé par les Ets DACHE Bernard de CREIL (60100) pour un montant de 69 931.88€ TTC, soit 58 276.57€ HT,
- ⇒ D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- ⇒ D'affecter les recettes suscitées à l'article budgétaire correspondant.

Vote exprimé par le Conseil Municipal

Unanimité où

~~A ... voix POUR~~ ~~A ... voix CONTRE~~ ~~A ... voix ABSTENTION(S)~~

◆ **Délibération n°2025-004** – Sollicitation auprès du Conseil Régional HAUTS de FRANCE concernant l'Implantation de Caméras au sein de la Commune

Afin d'assurer la sécurité de nos Administrés et de nos équipements, les Membres du Conseil Municipal ont décidé de procéder à l'implantation de 10 caméras de surveillance (réparties de façon équitable sur l'ensemble du territoire de la Commune).

Monsieur le Maire vous propose donc de :

- ⇒ De solliciter les aides au taux maximum auprès du Conseil Régional des Hauts de France sur la base du devis qui nous a été adressé par les Ets DACHE Bernard de CREIL (60100) pour un montant de 69 931.88€ TTC, soit 58 276.57€ HT,
- ⇒ D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- ⇒ D'affecter les recettes suscitées à l'article budgétaire correspondant.

Vote exprimé par le Conseil Municipal

Unanimité où

~~A ... voix POUR~~ ~~A ... voix CONTRE~~ ~~A ... voix ABSTENTION(S)~~

◆ **Délibération n°2025-005** – Sollicitation auprès de l'ETAT (DETR) concernant l'Implantation de Caméras au sein de la Commune

Afin d'assurer la sécurité de nos Administrés et de nos équipements, les Membres du Conseil Municipal ont décidé de procéder à l'implantation de 10 caméras de surveillance (réparties de façon équitable sur l'ensemble du territoire de la Commune).

Monsieur le Maire vous propose donc de :

- ⇒ De solliciter les aides au taux maximum auprès de l'ETAT (DETR) sur la base du devis qui nous a été adressé par les Ets DACHE Bernard de CREIL (60100) pour un montant de 69 931.88€ TTC, soit 58 276.57€ HT,
- ⇒ D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- ⇒ D'affecter les recettes suscitées à l'article budgétaire correspondant.

Vote exprimé par le Conseil Municipal

Unanimité où

~~A ... voix POUR~~ ~~A ... voix CONTRE~~ ~~A ... voix ABSTENTION(S)~~

◆ **Délibération n°2025-006 – Approbation du Devis de la Société ADC concernant la Poursuite des Travaux de Rénovation du Mur du Cimetière**

Comme Monsieur Le Maire l'a exposé lors de notre dernier Conseil Municipal en date du 21 Novembre 2024, il serait nécessaire de poursuivre les travaux de rénovation du mur du Cimetière afin de consolider l'ensemble.

Pour cela, il vous propose le devis des Ets ADC de PLAINVAL (60130) n°D2025-0258 en date du 16 Janvier 2025 pour un montant de 29 260.80 € TTC, soit 24 384.00 € HT. A noter que les Ets ADC sont déjà en charge de la première partie des travaux concernant la réfection du Mur:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ⇒ D'accepter le devis des ETS ADC de PLAINVAL (60130) pour un montant de 29 260.80 € TTC, soit 24 384.00 € HT
- ⇒ D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- ⇒ D'affecter les dépenses suscitées à l'article budgétaire correspondant.

Vote exprimé par le Conseil Municipal

Unanimité où

~~A ... voix POUR~~ ~~A ... voix CONTRE~~ ~~A ... voix ABSTENTION(S)~~

Monsieur DESAUNAY Stéphane demande à Monsieur Le Maire si ces travaux sont nécessaires, celui-ci lui confirme que le reste du mur est très fragile et qu'il vaut mieux prévoir une intervention avant qu'un autre morceau de mur s'écroule.

Monsieur Le Maire précise également que les travaux de réfection de la première partie débiteront le 10 Février 2025.

◆ **Délibération n°2025-007 – Sollicitation auprès du Conseil Départemental de l'OISE concernant la Poursuite des Travaux de Rénovation du Mur du Cimetière**

Afin de poursuivre la réfection du mur du cimetière et de consolider l'ensemble, les Membres du Conseil Municipal ont décidé de continuer les travaux de réfection par le biais des Ets ADC de PLAINVAL (60130).

Monsieur le Maire vous propose donc de :

- ⇒ De solliciter les aides au taux maximum auprès du Conseil Départemental de l'OISE sur la base du devis qui nous a été adressé par les Ets ADC de PLAINVAL (60130) pour un montant de 24 384.00 € HT, soit 29 260.80 € TTC,
- ⇒ D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- ⇒ D'affecter les recettes suscitées à l'article budgétaire correspondant.

Vote exprimé par le Conseil Municipal

Unanimité ø

~~A ... voix POUR~~ ~~A ... voix CONTRE~~ ~~A ... voix ABSTENTION(S)~~

◆ **Délibération n°2025-008** – Sollicitation auprès du Conseil Régional HAUTS de FRANCE concernant la Poursuite des Travaux de Rénovation du Mur du Cimetière

Afin de poursuivre la réfection du mur du cimetière et de consolider l'ensemble, les Membres du Conseil Municipal ont décidé de continuer les travaux de réfection par le biais des Ets ADC de PLAINVAL (60130).

Monsieur le Maire vous propose donc de :

- ⇒ De solliciter les aides au taux maximum auprès du Conseil Régional HAUTS de FRANCE sur la base du devis qui nous a été adressé par les Ets ADC de PLAINVAL (60130) pour un montant de 24 384.00 € HT, soit 29 260.80 € TTC,
- ⇒ D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- ⇒ D'affecter les recettes suscitées à l'article budgétaire correspondant.

Vote exprimé par le Conseil Municipal

Unanimité ø

~~A ... voix POUR~~ ~~A ... voix CONTRE~~ ~~A ... voix ABSTENTION(S)~~

◆ **Délibération n°2025-009** – Sollicitation auprès de l'ETAT (DETR) concernant la Poursuite des Travaux de Rénovation du Mur du Cimetière

Afin de poursuivre la réfection du mur du cimetière et de consolider l'ensemble, les Membres du Conseil Municipal ont décidé de continuer les travaux de réfection par le biais des Ets ADC de PLAINVAL (60130).

Monsieur le Maire vous propose donc de :

- ⇒ De solliciter les aides au taux maximum auprès de l'ETAT (DETR) sur la base du devis qui nous a été adressé par les Ets ADC de PLAINVAL (60130) pour un montant de 24 384.00 € HT, soit 29 260.80 € TTC,
- ⇒ D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- ⇒ D'affecter les recettes suscitées à l'article budgétaire correspondant.

Vote exprimé par le Conseil Municipal

Unanimité ø

~~A ... voix POUR~~ ~~A ... voix CONTRE~~ ~~A ... voix ABSTENTION(S)~~

◆ **Délibération n°2025-010** – Mise en Place du Plan Local D'Urbanisme (PLU)

Délibération à surseoir : l'ensemble des Membres du Conseil Municipal est en accord pour la conservation de la Délibération n°2014-028 en date du 5 Septembre 2014 afin de présenter notre demande de subvention auprès des différents organismes pour la mise en place du PLU.

Vote exprimé par le Conseil Municipal

Unanimité ø

~~A ... voix POUR~~ ~~A ... voix CONTRE~~ ~~A ... voix ABSTENTION(S)~~

Monsieur Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme a démarré en 2014 mais que malheureusement celui-ci n'a jamais abouti. Aujourd'hui, nous devons absolument remettre en place ce PLU, d'après le Conseil Départemental nous sommes toujours en mesure d'utiliser la délibération qui a été prise en 2014 afin d'éviter certains surcoûts dû notamment aux différents changements de législation depuis 2014.

◆ **Délibération n°2025-011 – Sollicitation auprès du Conseil Départemental de l'OISE concernant la Mise en Place du Plan Local d'Urbanisme**

Dans le cadre de la poursuite de mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) au sein de notre Commune par le biais du Cabinet d'ARVAL ARCHITECTURE, Monsieur Le Maire vous propose de :

- ⇒ De solliciter les aides au taux maximum auprès du Conseil Départemental de l'OISE sur la base du devis qui nous a été adressé par le Cabinet d'ARVAL ARCHITECTURE (60800) pour un montant de 36 066.00 € TTC, soit 30 055.00 € HT comprenant l'évaluation environnementale et 30 384.00 € TTC, soit 25 695.00 € HT sans évaluation environnementale,
- ⇒ D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- ⇒ D'affecter les recettes suscitées à l'article budgétaire correspondant.

Vote exprimé par le Conseil Municipal

Unanimité è

~~A ... voix POUR~~ ~~A ... voix CONTRE~~ ~~A ... voix ABSTENTION(S)~~

◆ **Délibération n°2025-012 – Sollicitation auprès du Conseil Régional HAUTS de FRANCE concernant la Mise en Place du Plan Local d'Urbanisme**

Dans le cadre de la poursuite de mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) au sein de notre Commune par le biais du Cabinet d'ARVAL ARCHITECTURE, Monsieur Le Maire vous propose de :

- ⇒ De solliciter les aides au taux maximum auprès du Conseil Régional HAUTS de FRANCE sur la base du devis qui nous a été adressé par le Cabinet d'ARVAL ARCHITECTURE (60800) pour un montant de 36 066.00 € TTC, soit 30 055.00 € HT comprenant l'évaluation environnementale et 30 384.00 € TTC, soit 25 695.00 € HT sans évaluation environnementale,
- ⇒ D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- ⇒ D'affecter les recettes suscitées à l'article budgétaire correspondant.

Vote exprimé par le Conseil Municipal

Unanimité è

~~A ... voix POUR~~ ~~A ... voix CONTRE~~ ~~A ... voix ABSTENTION(S)~~

◆ **Délibération n°2025-013 – Sollicitation auprès de l'ETAT (DETR) concernant la Mise en Place du Plan Local d'Urbanisme**

Dans le cadre de la poursuite de mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) au sein de notre Commune par le biais du Cabinet d'ARVAL ARCHITECTURE, Monsieur Le Maire vous propose de :

- ⇒ De solliciter les aides au taux maximum auprès de l'ETAT (DETR) sur la base du devis qui nous a été adressé par le Cabinet d'ARVAL ARCHITECTURE (60800) pour un montant de 36 066.00 € TTC, soit 30 055.00 € HT comprenant l'évaluation environnementale et 30 384.00 € TTC, soit 25 695.00 € HT sans évaluation environnementale,
- ⇒ D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- ⇒ D'affecter les recettes suscitées à l'article budgétaire correspondant.

Vote exprimé par le Conseil Municipal

Unanimité où

~~A ... voix POUR~~ ~~A ... voix CONTRE~~ ~~A ... voix ABSTENTION(S)~~

◆ **Délibération n°2025-014 – Sollicitation auprès de l'ETAT (DETR) concernant la Pose de Gabions – Rue du Jeu d'Arc et Rue St Médard**

Afin de réduire la vitesse excessive des automobilistes circulant au sein de la Commune et d'assurer ainsi la sécurité de nos Administrés, les Membres du Conseil Municipal ont décidé d'approuver l'implantation de gabions au sein de notre Commune (Rue du Jeu d'Arc et Rue St Médard).

Pour cela, Monsieur Le Maire vous propose de :

⇒ De solliciter les aides au taux maximum auprès de l'ETAT (DETR) sur la base du devis qui nous a été adressé par les Ets ADC de PLAINVAL (60130) pour un montant de 15 334.80 € HT, soit 18 401.76 € TTC,

⇒ D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,

⇒ D'affecter les recettes suscitées à l'article budgétaire correspondant.

Vote exprimé par le Conseil Municipal

Unanimité où

~~A ... voix POUR~~ ~~A ... voix CONTRE~~ ~~A ... voix ABSTENTION(S)~~

◆ **INFORMATIONS**

↳ Organisation du 14 Juillet 2025

↳ Monsieur PETIT Frédéric propose à l'ensemble du Conseil Municipal de prévoir un barbecue (par traiteur) concernant le Repas,

↳ Monsieur Le Maire précise qu'il serait bien de revoir l'organisation musicale de la soirée et de ne prévoir qu'un prestataire au lieu de deux,

↳ Monsieur PETIT Frédéric souhaite également avoir l'avis des Membres du Conseil Municipal concernant la location de barnums. Monsieur Le Maire demande à Monsieur PETIT Frédéric de s'en occuper très rapidement afin de ne pas avoir de mauvaises surprises,

↳ Madame GAMBE Véronique précise qu'il est également nécessaire de prévoir des camions réfrigérés car nous n'avons pas assez de place pour la conservation des aliments,

↳ Monsieur Le Maire confirme que la Mairie s'occupera de la commande du feu d'artifice et souhaite que Monsieur PETIT Frédéric avance sur le sujet afin de nous faire une présentation globale lors de notre prochain Conseil Municipal.

↳ Attribution des Subventions 2025 aux Associations

Pour mémoire : Attribution 2023 et 2024

↳ APECVM (collège de RESSONS/MATZ) = 50.00 €

↳ Anciens Combattants = 100.00 €

↳ Société de Chasse = 100.00 €

↳ ALB = 300.00 €

↳ USBM = 300.00 €

A noter que nous attribuons généralement une subvention exceptionnelle à l'Ecole Primaire de MONCHY-HUMIERES pour les Classes Vertes qui ont lieu tous les 2 ans (prochaine = 2026) et ce en fonction du nombre d'enfants appartenant à la commune.

A noter également que nous avons reçu en 2024, une sollicitation de subvention de l'AAPPME « La Saumonée » de MONCHY-HUMIERES.

Monsieur Le Maire et l'ensemble des Membres du Conseil Municipal décident d'attribuer les subventions suivantes pour l'Année 2025 et de les inscrire au Budget 2025, à savoir :

- ↳ APECVM (collège de RESSONS/MATZ) = 100.00 €
- ↳ Anciens Combattants = 150.00 €
- ↳ Société de Chasse = 150.00 €
- ↳ ALB = 300.00 €
- ↳ USBM = 300.00 €
- ↳ AAPPME « La Saumonée » = 150.00 €

↳ Information concernant l'implantation d'une lagune déportée de 2 000m² sur le territoire de BAUGY

↳ Monsieur Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le projet a été abandonné par la Société METHA-OISE mais qu'il reste quelques détails administratifs à régler.

Monsieur Le Maire tient tout particulièrement à préciser qu'il regrette très sincèrement la situation avec Madame JOSSEAUX Sophie, qu'il acceptera sa démission si elle le souhaite mais que cela ne lui semble guère correct vis-à-vis des électeurs.

Monsieur PETIT Frédéric et Monsieur DEVANNEAUX Yann demandent à prendre la parole concernant la gestion de l'ALB. En effet, Monsieur DEVANNEAUX Yann et Madame MEDEIROS Léa ont émis le souhait de quitter le bureau de l'ALB après 2 années de bons et loyaux services. Une nouvelle équipe va donc se mettre en place avec : Madame LANCELLE Aurore – Présidente, Madame MONCOURTOIS Cécile – Vice Présidente, Madame DUFRESNE Stéphanie – Trésorière et Monsieur PETIT Frédéric – Secrétaire.

Monsieur Le Maire souhaiterait rencontrer Madame LANCELLE Aurore, la nouvelle Présidente de l'ALB directement en Mairie.

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

.....
.....
.....

Fin de la Séance : 21 h 50.

La Secrétaire de Séance,
Mme D'HEYGERE



Le Maire,
Jean Claude DARCY



❖ **Suivant les Signatures des Conseillers Municipaux**

| | | | |
|----------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|
| M. DARCY Jean Claude | Mme MORIN Françoise | Mme GAMBE Véronique | Mme D'HEYGERE Françoise |
|----------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|

| | | | |
|---|--------------------------|---|-------------------|
| M. DEVANNEAUX Yann | M. DESAUNAUY Stéphane | M. VAN HOUTEGHEM Frédéric <i>(Absent)</i> | M. PETIT Frédéric |
| Mme JOSSEAUX Sophie (Départ à 20h35) | M. DENAUW Michel | M. PIAT Jean Christophe <i>(Absent)</i> | |